

p.2 Projets immobiliers au Placieux :
Halte aux mensonges !

p.12 Lutte contre les sangliers :
le Préfet à Villers-lès-Nancy

 Nouvelles
Villers
n°43 juillet 2013
Retrouvez toutes les actualités sur www.villerslesnancy.fr

 58^e **FETE DES**
VENDANGES

Samedi 31/08 et dimanche 1^{er}/09

Parc M^{me} de Graffigny

Entrée libre

80
LA FOLIE DES ANNÉES

Projets immobiliers au Placieux : *Halte aux mensonges !*



Beaucoup de monde au Placieux pour la réunion publique de présentation des projets, le 19 avril



Découvrez le projet de Batigère rue Bichaton : <http://www.villerslesnancy.fr/fr/projetbatigere-ruebichaton.html>

Villers Nouvelles : Monsieur le Maire, pouvez-vous nous décrire le projet immobilier de la rue Bichaton que vous avez présenté à la réunion publique du 19 avril ?

Pascal Jacquemin : Rue Bichaton, Batigère envisage de construire un maximum de 45 logements du T2 au T4, dans deux petits immeubles qui ne seront pas plus hauts que les immeubles environnants. Depuis la réunion publique, la Municipalité a obtenu plusieurs améliorations : un des bâtiments n'aura que deux étages au lieu de trois, il y aura donc moins d'appartements, et les immeubles seront reculés par rapport à la rue, au point qu'il y aura, entre les anciens et les nouveaux immeubles, un espace aussi large que le boulevard des Aiguillettes !

VN : Quel va être l'impact de ce projet sur le stationnement ?

PJ : J'ai demandé qu'une attention particulière soit portée à cette question, qui est un vrai souci pour les habitants de la rue Bichaton. Ce problème avait d'ailleurs été signalé dans l'une des quatre contributions à l'enquête publique de modification du PLU de 2010 qui rend possible ce projet. A la réunion publique, j'avais annoncé qu'il y aurait une dizaine de places de stationnement en plus accessibles dans la rue : au final, ce n'est pas moins de dix-huit nouvelles places qui seront créées, en plus des boxes, situés dans le parking, que Batigère accepte de louer aux habitants du quartier.

VN : Et qu'en est-il du projet boulevard Cattenoz ?

PJ : Ce qui a été présenté, dans un souci de cohérence, n'est qu'une étude d'urbanisme à moyen terme, autour d'une maison de santé regroupant des médecins, d'une résidence-services pour seniors et d'un petit immeuble de 25 logements. L'objectif était de recueillir l'avis de la population et de lui permettre de mieux comprendre les enjeux de l'enquête publique relative à la modification du PLU. Il faut bien savoir que rien n'est définitif dans ce projet, qui sera rediscuté, le temps voulu, en toute transparence. Car à Villers, contrairement à d'autres communes, les projets sont expliqués à la population et débattus avec elle.

VN : Et l'espace vert au coin du carrefour, va-t-il disparaître ?

PJ : Bien sûr que non ! Mais il faut qu'il soit aménagé en un vrai square. Car aujourd'hui, comment est-il utilisé ? Malheureusement, comme crottoir à chiens ! On ne peut pas s'y arrêter, tellement l'odeur est insupportable par moment. Et s'il n'y avait pas de problème de déjections canines, comment y faire jouer des enfants ? Il donne sur des rues à fort passage, sans aucune mise en sécurité. Il faut en faire un véritable espace de vie, sécurisé, propre et ouvert à tous, où on pourra trouver des bancs pour les personnes âgées et des jeux pour les enfants.

VN : La Mairie a-t-elle favorisé ces projets comme certains le prétendent ?

PJ : Absolument pas, car ils concernent des opérations privées sur des terrains privés. La vente des terrains de l'ilot ErDF est une conséquence de la privatisation d'EDF en 2004-2005. Ils sont maintenant la propriété de promoteurs qui cherchent à rentabiliser leurs acquisitions. Notez bien que je parle d'ilot, et non pas de parc, car ils n'ont jamais été aménagés et ouverts au public comme l'est le parc M^{me} de Graffigny par exemple.

VN : Depuis la réunion publique, de nombreuses rumeurs circulent. Pourquoi n'êtes-vous pas intervenu plus tôt ?

PJ : Tout simplement parce qu'il y avait une enquête publique en cours et que je suis tenu à un devoir de réserve afin que la population se sente libre de s'exprimer. Je me félicite d'ailleurs qu'il y ait eu de nombreuses contributions qui ont été consignées par le Commissaire enquêteur.

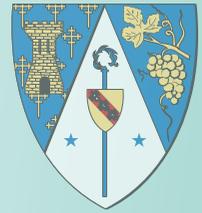
Malheureusement, un tract anonyme fait courir des **mensonges plus fous les uns que les autres**. Ce tract a été conçu pour affoler la population, et notamment les personnes âgées. Une telle pratique n'est pas une attitude citoyenne responsable. Je suis particulièrement scandalisé par ces mensonges, qui n'honorent pas ceux qui les ont écrits. Les occupants de ces nouveaux logements aidés seront

des gens comme vous et moi, qui participeront à la vie de notre commune, feront travailler ses commerçants, adhéreront à ses associations... N'oublions pas que ce sont plus de 70 % des Français qui ont droit aux logements aidés compte-tenu des plafonds de ressources ! Ce sont des jeunes étudiants, des jeunes ménages qui gardent des liens familiaux avec Villers, des familles dont les enfants vont fréquenter les écoles de Villers, réduisant ainsi les risques de fermetures de classe, des personnes âgées qui vont pouvoir se rapprocher de leur famille installée à Villers.

VN : Pourquoi privilégier des programmes de logements aidés ?

PJ : Il y a une réelle difficulté à se loger, en France et à Villers-lès-Nancy en particulier. C'est une des raisons qui motive ma décision de soutenir en priorité des projets de développement de logements aidés à Villers où les opportunités foncières sont peu nombreuses. Une autre raison est plus pragmatique : vous le savez, la loi SRU oblige les communes de plus de 3.500 habitants à disposer de 20 % de logements aidés. Or, Villers n'atteint qu'un peu plus de 17,5 % ! L'agglomération nancéenne ne serait pas en perte démographique, la Ville serait frappée d'une amende d'environ 30.000 €, soit 1 % d'impôts locaux en plus ! Que dois-je faire ? Laisser les choses en l'état et prendre le risque que la pression fiscale soit augmentée drastiquement sous la contrainte ? Ce ne serait pas raisonnable. Certains responsables politiques sont des « pompiers pyromanes » quand ils prétendent que c'est la faute du Maire si nous avons perdu 1 300 habitants en dix ans et dans le même temps refusent l'arrivée de nouveaux habitants.

Alors oui, quand des promoteurs viennent me proposer des projets de logements aidés, je les examine ; surtout quand ils sont aussi diversifiés que ceux qui ont été présentés lors de la réunion publique : petites surfaces pour jeunes actifs, appartements plus grands pour des familles, logements adaptés pour personnes âgées, c'est ça aussi la mixité ! C'est ce qui fait la richesse de notre commune. N'ayons pas peur d'accueillir de nouveaux habitants, ils sont notre force de demain !



De la démocratie et de la transparence

Mes chères concitoyennes,
mes chers concitoyens,

La Municipalité de Villers-lès-Nancy continue à avancer et à lancer de nouveaux projets pour préparer l'avenir, qu'il soit plus ou moins proche. Elle le fait dans un double impératif, celui de faire vivre la démocratie et le dialogue et celui d'agir en transparence, sans rien cacher.

Ainsi, la réforme des rythmes scolaires que nous n'appliquerons qu'en 2014. Pourquoi ? Parce que les parents d'élèves ont exprimé un choix clair pour cette option. Bien que la Ville ait été prête - plusieurs réunions préparatoires, avec les directeurs des écoles et l'Inspection académique, avec le milieu associatif, avec les représentants des parents d'élèves, avaient permis de construire un projet sérieux et équilibré - j'ai souhaité cette consultation. J'aurais certes préféré une mise en application de la réforme dès la rentrée 2013, car personne n'ignore que 2014 sera une année électorale où les conseils municipaux seront renouvelés, et que les nouvelles équipes qui pourraient s'installer, auront moins de temps pour préparer la rentrée scolaire. J'avoue ne pas comprendre l'attitude de l'opposition municipale qui me reproche un manque de transparence, au prétexte qu'il n'y a pas eu de discussion en Conseil municipal : d'une part, le projet a été présenté de manière très détaillée à la commission Education et Temps de l'enfant au sein de laquelle siège un représentant du groupe d'opposition, et d'autre part,

les parents ont été consultés directement. Où est le déni de démocratie ? Où est le manque de transparence ?

Sur le plan financier, un démarrage dès septembre 2013 aurait été intéressant, avec une participation de l'Etat de 50 € par élève. Là aussi, la Ville s'était préparée, en provisionnant une somme suffisante (25.000 euros), et cela a été annoncé clairement en Conseil municipal. Dans la comptabilité publique, une provision est une somme d'argent mise en réserve en vue d'une utilisation future. Or, à peine le résultat de la consultation connu, le responsable de l'opposition municipale m'écrivait pour me demander de revoir le budget de la ville à la baisse en supprimant cette provision. A-t-il bien réalisé que le budget qu'on vote en mars est un budget prévisionnel, et non définitif, sujet à des adaptations ? Sait-il que la vie d'une commune est faite d'aléas et qu'il faut faire des choix, quelques fois imprévus et contraints (c'est d'ailleurs à cela que servent les provisions !) ? Qu'il se rassure, conformément à la loi, l'usage précis des sommes provisionnées sera décidé par un vote du Conseil municipal, il pourra donc s'exprimer sur leur destination. Où est le déni de démocratie ? Où est le manque de transparence ?

L'impératif de démocratie et de transparence guide l'action de la Municipalité. Les réunions publiques qui sont organisées lors de chaque projet structurant en sont un autre exemple : il en a été ainsi avec celle



organisée le 19 avril, concernant l'avenir de l'ilot ErDF. Son nouveau propriétaire a décidé d'en revendre une partie en vue de leur construction, à laquelle la Ville ne peut s'opposer pour autant que le PLU soit respecté. La Ville a choisi de favoriser un projet urbanistique raisonné, mêlant des logements et des services, commerces et maison médicale. On m'a reproché que ce soient des logements aidés, mais comment, compte-tenu des prix élevés de l'immobilier sur Villers-lès-Nancy, faire autrement pour faire venir des jeunes familles ? C'est tout cela que j'ai exposé aux riverains venus nombreux à cette réunion publique, en toute transparence et pour respecter la démocratie attentive que je prône depuis mon arrivée à la tête de la Commune et que je compte bien continuer à mettre en œuvre.

Votre Maire,

Pascal Jacquemin

Demandeurs d'asile : mise au point de la Ville

La Ville réagit à l'information dont la presse s'est récemment faite l'écho, selon laquelle un groupe de demandeurs d'asile aurait été installé à l'ancienne école de plein air de Remicourt.

Depuis début avril, un groupe de demandeurs d'asile, principalement kossovars, bosniaques et albanais, a été installé par les autorités préfectorales à l'ancienne école de plein air de Remicourt. Le groupe d'une centaine de personnes est majoritairement composé de familles.

La Ville souhaite rappeler les faits suivants :

- Le site de Remicourt, s'il est situé sur le territoire communal, n'appartient pas à la Ville de Villers-lès-Nancy : l'ancienne école de plein air et le château sont la propriété de la Ville de Nancy et le parc de la CUGN.
- L'installation s'est faite à la suite d'une réquisition de la Préfecture, dont la Ville a été informée, sans pouvoir s'y opposer.
- La Préfecture de Meurthe-et-Moselle a mis en place un dispositif de sécurisation du site, de suivi et d'accompagnement médical des réfugiés.

La Préfecture tient la Ville informée des démarches en cours, afin de trouver une solution rapide à cette situation, liée à l'accroissement des arrivées de demandeurs d'asile dans le département.

Sommaire

A la une

- La vérité sur les projets immobiliers au Placieux

Animations

- Week-end de folie à la Fête des Vendanges 2013

Album

Budget

2 Album

Pratique

- Stan 2013 : les bus en marche... arrière
- Gens du voyage : la Ville devant le fait accompli

Cadre de vie

- Lutte contre les sangliers : le Préfet à Villers-lès-Nancy
- Un nouveau parcours de santé

10 En bref

11

Conseil municipal

12 Tribunes

Relations avec la CUGN

13

14

15

16

Directeur de publication : Pascal Jacquemin - Directeur de rédaction : Marie-Christine Marnier

Crédits textes : J.-P. Gurecki, I. Houdemont, F. Maxel - Crédits photos : J.-P. Gurecki, M. Masson, F. Maxel, C. Didier - Conception / illustration : L. Hanrion, F. Maxel

Impression : 8 500 ex. - Dépot légal : Préfecture de Meurthe-et-Moselle Impression : La Nancéenne d'impression Villers Nouvelles n° 43 - juillet 2013

FÊTE DES
VENDANGES
2013
DÉBUT LE
30 AOÛT !

Week-end de folie à la Fête des Vendanges 2013

Vendredi 30 août

20 h 45 au Centre des Ecraignes :

- Pièce de théâtre proposée par le Théâtre de la Roële « Un grand cri d'amour... », comédie de Josiane Balasko



Samedi 31 août

A partir de 11 h 00

- Concert d'Alexandre Vaz dans les foyers de personnes âgées

A partir de 14 h 15 :

- Exposition : boîtes et objets publicitaire d'hier et d'aujourd'hui à la galerie M^{me} de Graffigny
- Groupe de danse hip-hop du PAJ
- Groupe de danse orientale du PAJ
- Groupe folklorique polonais
- Alexandre Vaz (chanteur)
- Concert du groupe Splash
- Aurélie Vosgien (chanteuse)
- Cirque pour les petits
- Ypsilon le baladin sculpteur de ballons

- Animations dans le parc M^{me} de Graffigny : manèges, pêche à la ligne, château gonflable, buvette, nombreux exposants

A 15 h 00 :

- Inauguration officielle de la Fête des Vendanges et de l'exposition

A partir de 19 h 00 :

- Restauration (réservation obligatoire)

A partir de 20 h 30 :

- Concert d'Alexandre Vaz
- Concert d'Aurélie Vosgien
- Feu d'artifice à 21 h 30
- Concert du groupe les Starsmen

Dimanche 1^{er} septembre

A partir de 11 h 30 :

- Apéritif populaire offert par la Municipalité de Villers-lès-Nancy

A partir de 12 h 30 :

- Restauration (réservation obligatoire)

A partir de 14 h 00 :

- Exposition : boîtes et objets publicitaire d'hier et d'aujourd'hui à la galerie M^{me} de Graffigny
- Concert de l'orchestre de l'APM
- Aurélie Vosgien (chanteuse)

- Groupe folklorique portugais
- Alexandre Vaz (chanteur)
- André Gilles (chanteur)
- Ypsilon le baladin sculpteur de ballons
- Cirque pour les petits
- Animations dans le parc M^{me} de Graffigny : manèges, pêche à la ligne, château gonflable, buvette, nombreux exposants,

A partir de 17 h 30 :

- Invités vedettes :
La folie des années 80



Le groupe Splash en concert samedi 31 août



Ypsilon le baladin



André Gilles, chanteur lorrain, se produira dimanche 1^{er} septembre

Lundi 2 et mardi 3 septembre

- Repas et après-midi animés offerts aux personnes âgées par la Municipalité

La Fête des vendanges est organisée par le comité des fêtes de Villers-lès-Nancy avec le soutien des services municipaux



Animations

Aurélie Vosgien et **Alexandre Vaz** reviennent se produire à la Fête des Vendanges, toujours animés par la même passion du chant.

Splash est né en 2011 à Villers. Alain, Antoine, Francesco, Linda et Patrick ont rapidement inventé la couleur Splash, un cocktail pop rock coloré de guitares et de clavier autour de la voix arc-en-ciel de Linda.

André Gilles a sillonné la Lorraine durant des décennies et fait danser des générations entières.

Les Starsmen écument depuis 20 ans toutes les salles de concert du Grand Est. Les Starsmen ont très récemment représenté la France dans un grand festival de rock instrumental qui s'est déroulé en Allemagne.

La folie des années 80, c'est quatre artistes du film Stars 80, Jean-Pierre Mader, Cookie Dingler, Jean-Noël Tichit et William du groupe Début de soirée, qui jouent et chantent ensemble dans un spectacle unique très festif.

80 LA FOLIE DES ANNÉES



Réservez vos repas du samedi soir et du dimanche midi

- par téléphone au 03 83 92 12 14
- sur Internet : www.villerslesnancy.fr
- <http://fetedesvendanges.villerslesnancy.fr>



Les menus



SAMEDI 31 AOÛT SOIR

- Cocktail de crevettes
- Salades de céleri et de tomates
- Tourte lorraine (Musquar)
- Salade verte
- Fromage
- Raisin
- Tarte à la mirabelle (Musquar)

MENU DIMANCHE 1^{ER} SEPTEMBRE MIDI

- Melon jambon fumé
- Coq au vin
- Gratin dauphinois
- Fromage
- Raisin
- Dessert chocolat (Musquar)



Les parkings sont ouverts le **samedi de 15 h 00 à 1 h 00 du matin** et le **dimanche de 13 h 30 à 20 h 00**.

- Parking P1 : Telecom Nancy (ex Esial) (193, avenue Paul Muller)
- Parking P2 : Fac de sciences (angle du boulevard des Aiguillettes et de la rue du Jardin botanique)
- Parking P3 : Domaine de l'Asnée (11, rue de Laxou)
- Une navette de bus gratuite desservira dimanche 1^{er} septembre les parkings P1 et P2. La navette desservira le parc M^{me} de Graffigny toutes les 20 minutes de 14 h 00 à 17 h 00, et effectuera les trajets de retour vers les parkings toutes les 10 minutes de 18 h 30 à 19 h 15 (le parking P3 est à 300 m à pied du parc M^{me} de Graffigny)



Le Conseil municipal d'enfants a remis les prix des maisons décorées de Noël.

Retrouvez plus de photos sur le site Internet de la ville <http://www.villerslesnancy.fr/>



3 artistes villaroises ont exposé leurs œuvres à la galerie M^{me} de Graffigny du 22 février au 8 mars 2013 : Danièle Joly, Marie Grelé et Isabelle Miclo.



La chasse aux œufs organisée à l'occasion du 1^{er} festival Villers BD a réuni petits et grands dans le parc M^{me} de Graffigny le 31 mars 2013.



Pascal Jacquemin a inauguré la salle Jean Ferrat le 13 mars 2013 en présence d'Hervé Féron, Député et Mathieu Klein, Vice-président du Conseil général.



La Croix du combattant a été décernée par Bernard Klein de la FNACA à Raymond Milley et Jean-Pierre Gensac après la cérémonie de commémoration du 19 mars 1962.

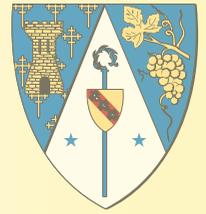


Ambiance colorée lors de la 3^e fête des grands-parents au Centre Jean Savine le 7 avril 2013.



L'inauguration des locaux de l'Unité mobile des premiers secours de Meurthe-et-Moselle dans les locaux de l'ancienne école Marcel Pagnol a eu lieu le 12 avril 2013.

Budget



Claude Keiflin
1^{er} adjoint au Maire,
délégué aux Finances
et à la programmation

Le budget 2013, rigoureux et responsable

Voté par le Conseil municipal le 12 mars dernier, le budget prévisionnel 2013 a été bâti, comme ses prédécesseurs, dans un contexte difficile : crise de l'euro, endettement de l'Etat, faiblesse de la croissance, augmentation du chômage, baisse du pouvoir d'achat et des dotations de l'Etat, nouvelles réglementations obligatoires. Ce budget répond à deux objectifs précis, une gestion rigoureuse impliquant tous les acteurs de la vie municipale, élus, agents territoriaux, associations d'une part, et une volonté

d'améliorer l'offre de services aux Villarois d'autre part.

Sans remettre en cause, ni la qualité du service rendu, ni le principe de ne facturer qu'une partie du coût des prestations à l'utilisateur, la Municipalité souhaite, non seulement, conserver toutes les prestations actuelles, mais aussi les élargir; par exemple, avec le portage des repas à domicile.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui s'avère de plus en plus délicate, nous permet de limiter la hausse des taux d'imposition à 1 %.

Pour atteindre les objectifs, le recours à l'emprunt reste nécessaire mais limité à 300 000 euros.

Pour la troisième année consécutive, le montant global des aides financières à une centaine d'associations villaroises reste stable à hauteur de 880 000 euros. La dotation au CCAS est fixée à 128 000 euros.

En matière d'investissements, trois programmes majeurs continuent en 2013. Ce sont, premièrement l'achèvement de la structure multi-accueil Martine Marchand, deuxièmement, la poursuite des travaux d'accessibilité aux personnes handicapées de notre patrimoine bâti qui se concentreront cette année sur le groupe scolaire des Aiguillettes et le gymnase Gilbert Bauvin et troisièmement, la poursuite des travaux relatifs au programme d'économies d'énergie avec le rempla-

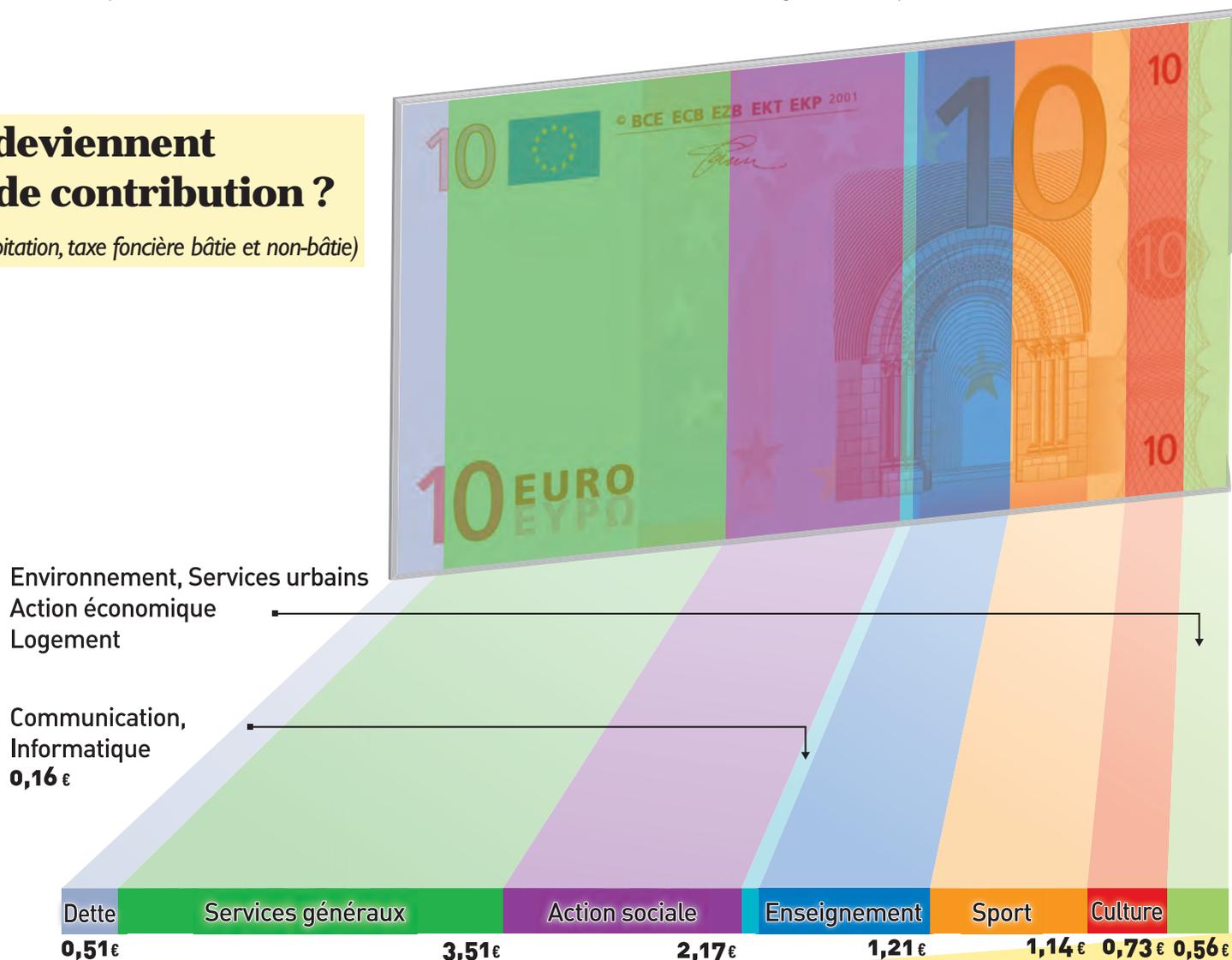
cement des menuiseries extérieures du FPA Paul Adam et du Centre Jean Savine, entre autres.

Nous œuvrons également beaucoup pour le rayonnement de notre Ville avec un ensemble de manifestations culturelles, sportives, environnementales, et au plan international. Nous avons notamment fêté le 25^e anniversaire de notre jumelage dynamique avec la ville allemande d'Oerlinghausen (Rhénanie du Nord-Westphalie) début mai.

Le budget 2013 s'inscrit très précisément dans la ligne définie en 2008 et validée par les Villarois : faire de Villars-les-Nancy une ville innovante et solidaire.

Que deviennent 10 € de contribution ?

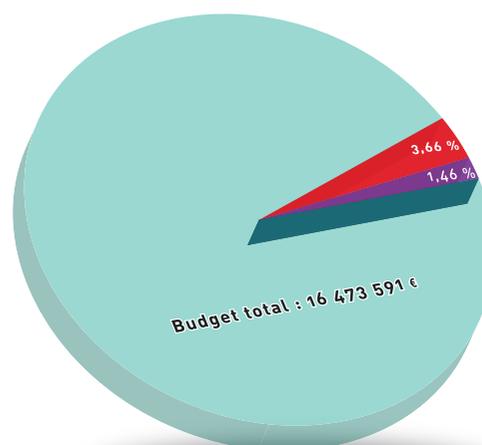
(taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non-bâtie)



Dépenses réelles

Secteur	Fonctionnement	Investissement
Communication - Informatique	57 800 €	10 000 €
Culture	1 038 000 €	161 118 €
Enseignement	1 946 280 €	54 388 €
Action Sociale	2 375 870 €	1 216 490 €
Environnement - services urbains	685 900 €	117 184 €
Action économique & logement	103 100 €	195 000 €
Sport et Jeunesse	1 743 850 €	140 429 €
Services Généraux	3 966 120 €	405 049 €
Emprunts et dettes assimilées	240 000 €	603 300 €
Dépenses imprévues	20 263 €	
Autofinancement	1 393 450 €	
	13 570 633 €	2 902 958 €

La charge de la dette : 5 % du budget !



Endettement de la commune

- Encours de la dette par habitant de Villers-lès-Nancy : 442 €*
- par habitant des communes de 10.000 à 20.000 habitants : 935 €**
- Remboursement d'emprunts par habitant de Villers-lès-Nancy : 58 €*
- par habitant des communes de 10.000 à 20.000 habitants : 120 €**

* : chiffres au 1^{er} janvier 2013 - ** : chiffres 2011

Principales dépenses d'investissement

OFFRE DE NOUVEAUX SERVICES : 334 000 €

Maison de la petite enfance Martine Marchand

Travaux	260 000 €
Equipements	74 000 €

ACCESSIBILITÉ DU PATRIMOINE BÂTI : 300 000 €

Groupe scolaire des Aiguillettes, Gymnase Gilbert Bauvin

PATRIMOINE : 180 000 €

Réfection de toitures

Multi-accueil la Sapinière	20 000 €
Maison Actions Jeunesse	10 000 €
Bâtiment rue Albert 1 ^{er}	10 000 €
Maison des associations	6 000 €

Mise aux normes

Centre des Ecraignes, salle Déruet	22 000 €
Accès à divers bâtiments (écoles, stade, FPA)	52 000 €
Conformité électrique	15 000 €

Frais d'analyse (énergétique et amiante)	45 000 €
Rachat de la part indivise du parc M ^{me} de Graffigny	51 000 €

DÉVELOPPEMENT DURABLE : 207 000 €

Programme d'économies d'énergie

Huisseries FPA Paul Adam	105 000 €
Huisseries centre Jean Savine	22 000 €
Autres bâtiments	73 000 €
Motifs de Noël	7 000 €

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS : 192 000 €

Renouvellement du parc existant

Aires de jeux	20 000 €
Outillages divers CTM	60 000 €
Véhicules	25 000 €
Équipement des services (informatique, mobilier, tentes de réception)	87 000 €

Plus de 880 000 € de subve

Sports et jeunesse

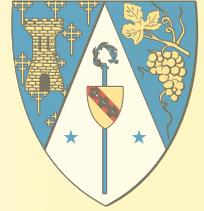
- Pass'sport & culture : 80 € par jeune
- ASC-PAJ : 140 000 €
- COS Villers Football : 31 000 €
- Villers Handball : 29 000 €
- COS Villers Volley-ball : 20 500 €
- COS Villers Karaté : 18 000 €
- + subvention exceptionnelle pour les 40 ans du club : 500 €
- COS Villers Athlétisme : 17 000 €
- COS Villers Rugby jeunes : 10 000 €
- COS Villers Tennis : 9 000 €
- + subvention exceptionnelle pour équipe féminine championnat de France : 2 000 €
- COS Villers Basket-ball : 8 000 €
- COS Villers Tour Pédestre : 7 000 €
- COS Villers Tennis de table : 6 500 €
- Nancy-Villers Badminton : 6 100 €
- VTT Fun Club : 6 000 €
- Ludothèque¹ : 4 500 €
- Est'Air-Eurovolles : 3 000 €
- COS Villers Gymnastique : 3 000 €
- COS Villers Twirling baton : 2 800 €
- Avenir cycliste Villers : 2 200 €
- Fly club 54 : 2 000 €
- COS Villers Pétanque : 1 600 €
- Scouts et guides de France - Groupe St-Exupéry VL : 1 500 €
- Gymnastique volontaire Jolibois : 1 300 €
- Comité 54 Tennis : 1 000 €
- Association sportive du collège Chepfer : 350 €
- Association sportive du lycée Stanislas : 350 €

- Association sportive du collège Louis Armand : 350 €
- Association sportive du collège Callot : 250 €
- Association sportive du lycée Callot : 250 €
- Médaillés Jeunesse et sports : 200 €
- CEPA (Cœur Entretien Physique Adapté) : 200 €

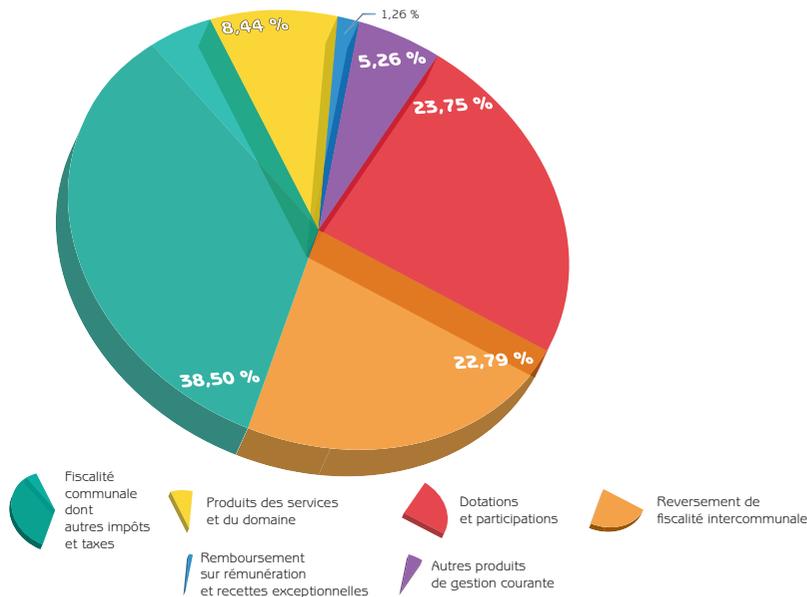
Loisirs et culture

- APM : 91 500 €
- Clairlieu animation : 85 500 €
- Loisirs et culture : 55 500 €
- Comité des fêtes : 50 500 €
- AMCF : 28 000 €
- Association familiale : 16 000 €
- Ruche de Clairlieu : 13 000 €
- Bibliothèque pour tous² : 7 750 € + 11 €/enfant
- Villers BD : 7 250 €
- Amicale de Villers Centre : 1 900 €
- Costumes et traditions en Lorraine : 1 000 €
- Association artistique villaroise : 1 000 €
- Amis de l'orgue de l'église St-Fiacre : 550 €
- Chorale de Clairlieu Chante la Vie : 500 €
- Association CHATEL : 500 €
- ADILL : 500 €
- Amis de la bibliothèque diocésaine : 500 €
- Université de la culture permanente³ : 200 €
- Association Leszczynski : 150 €

Budget



Recettes de fonctionnement



Conventions attribués en 2013 !

Amicales

- Amicale des services municipaux de Villers-lès-Nancy : 14 900 €
- Assistantes maternelles de Villers : 3 600 €
- Anciens de l'école de Villers-Centre : 180 €

Relations internationales

- ARIV : 5 000 €
- Bravo : 2 500 €

Action sociale

- Club Chanteclair : 5 500 € + subvention exceptionnelle 40^e anniversaire : 1 500 €
- Secours catholique : 4 000 €
- REGARDS : 2 000 €
- Secours populaire français : 1 000 €
- Un toit 2 générations : 500 €
- Amicale des retraités villarois : 500 €
- LATELIER : 455 €
- ATD Quart-monde - Villers : 400 €
- Unité mobile de premiers secours 54 : 300 €
- Médecins du monde France-Nancy : 200 €
- École des enfants hospitalisés : 150 €
- L'espoir lorrain des devenus sourds : 150 €
- Association Valentin Haüy : 150 €
- AREMIG : 150 €
- Kalutara's children : 130 €
- Association départementale des bibliothèques sonothèques : 100 €
- ALMA Lorraine 54 : 100 €

Education

- Coop. elem. Château : 3 960 €

- Coop. elem. Camus : 3 960 €
- Classe transplantée Aiguillettes : 3 500 €
- Coop. elem. Aiguillettes : 3 080 €
- Coop. maternelle Déruet : 2 200 €
- Coop. maternelle Camus : 1 760 €
- Coop. maternelle SHL : 1 760 € + projet école : 200 €
- Coop. école mixte du Placieux : 810 €
- Coop. collège Chepfer : 500 € + Maths en jeans 500 €
- Teremok : 200 €
- Union départementale des DDEN : 120 €

Devoir de mémoire

- Association des anciens combattants : 3 000 €
- Souvenir français (comité de Villers) : 650 €
- FNACA : 525 €
- ACPG : 450 €
- Association patriotique et de mémoire de Villers-lès-Nancy : 200 €

Environnement

- Clairlieu éco défi : 3 000 €

Démocratie locale

- Clairlieu Animation (Fic - Mondovillers) : 1 500 €
- Résidents du vert coteau : 150 €
- Amicale du jardin botanique : 150 €

(1) sous réserve de la présentation d'un projet éducatif

(2) selon la convention de partenariat

(3) sous réserve de l'organisation d'une conférence à Villers

Subvention de fonctionnement au CCAS : 128 000 €

Taux d'imposition 2013

Face à la diminution des dotations de l'État suite à la réforme de 2012 (gel des dotations de l'état aux communes à périmètre constant) et des atténuations de charges (baisse du remboursement des frais de personnel du fait d'un absentéisme moindre), à la perte d'habitants et à un potentiel fiscal élevé au niveau communal, ainsi qu'à la stagnation du produit des droits de mutation, seules la hausse de la fiscalité et à un degré moindre les aides de la CAF, permettent de faire face à cette perte de ressources et de dégager des disponibilités pour l'investissement.

La Municipalité a toutefois pris le parti de ne pas « surtaxer » le contribuable villarois tout en maintenant un haut niveau de services,

reconnus par les usagers pour leurs qualités. Ainsi, l'augmentation des taux d'imposition, arrêtée à 1 % cette année, ne fera que compenser la perte prévisible de la DGF. Cette augmentation est moitié moindre que l'augmentation du coût de la vie fixé par l'INSEE à 2 % pour 2012, et bien inférieur aux prévisions pour 2013 tablant sur une inflation à 1,8 %.

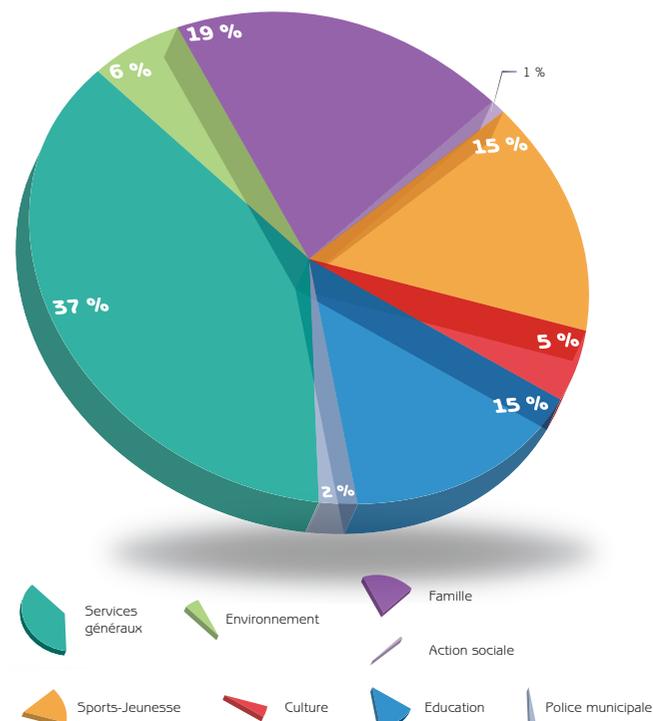
Enfin, il est bon de rappeler que le produit fiscal par habitant est 44 % moins important que dans les communes de même importance (293 € contre 479 €). Ce fort potentiel fiscal est préjudiciable au montant de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est allouée chaque année à la commune, mais est aussi synonyme de marge de manœuvre eu égard à la moyenne nationale.

- **Taxe d'habitation : 9,19 %**
- **Taxe foncière sur le foncier bâti : 9,08 %**
- **Taxe foncière sur le foncier non bâti : 5,85 %**

(Le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est voté par la CUGN)

Les charges de personnel

Grâce à un contrôle rigoureux de la masse salariale, les charges de personnel représentent **498 € par habitant contre 607 €** pour les communes de la même strate de population en 2011, et restent stables par rapport à 2012.





Titouan Perrin-Ganier a remporté pour la 4^e fois la 1^{ère} manche de la Coupe de Lorraine de VTT Cross-country le dimanche 17 mars 2013 au stade Roger Bambuck.

Les championnats individuels de Meurthe-et-Moselle benjamins et minimes d'athlétisme se sont déroulés au Stade Roger Bambuck le 24 mai 2013.

La fête des écoles réunissant les écoles élémentaires des Aiguillettes, du Château Simon de Chatellus et Albert Camus a eu lieu le 7 juin 2013 au Stade Roger Bambuck sous un ciel ensoleillé.

Le gala annuel du COS Gym a eu lieu les 21 et 22 juin au gymnase Alice Milliat.



Mobilisation des parents et des élèves de l'école du Château Simon de Chatellus contre la possible fermeture d'une classe à la rentrée prochaine, en présence d'Hervé Féron, Député, le 20 juin 2013.



Stan 2013 : les bus en marche... arrière

Trois lignes supprimées, 126 et 134-135, deux lignes amputées, 111-112, cinq raisons d'être en colère pour Karine, Dany et Christian, trois Villarois qui ont décidé de réagir face au nouveau réseau STAN 2013 en lançant une pétition et une page Facebook. Rencontre avec les «Villarois en colère» qui s'expliquent.

« La restructuration complète du réseau STAN par la CUGN a été conduite par des décideurs qui ne sont pas utilisateurs, et les nouvelles lignes, nouveaux tracés, nouveaux horaires sont pour beaucoup de Grands Nancéiens des contraintes » affirment les protestataires pour qui moins de lignes transversales entre communes et l'obligation de passer par le centre de Nancy généreront un allongement des durées de transports. « Les fréquences des passages aux arrêts diminueront pour que les nouvelles lignes 2 et 3 prennent leurs aises, au détriment des lignes existantes ».

« A Villers-lès-Nancy, les suppressions de lignes et d'arrêts, ainsi que l'absence d'une ligne structurante à haute fréquence nous ramènent vingt ans en arrière ». Exemple à l'appui. « Avant de restructurer un réseau, il faut prévoir les conséquences que cela engendre. Prenons le cas de Clairlieu. De deux lignes de bus et un départ toutes les dix minutes en heures pleines,

nous arrivons à une seule ligne et un départ toutes les quinze à vingt minutes en heure de pointe, avec une traversée de la Ville. Nous voici revenus au réseau CGFTE des années 70-80 ».

Les signataires de la pétition n'admettent pas non plus que les habitants de Villers-lès-Nancy, Vandoeuvre, Seichamps, Malzéville, Laneuveville, Art-sur-Meurthe se trouvent lésés, alors que Laxou concentre trois des quatre lignes les plus efficaces. Pas question cependant d'en rester à la seule contestation. Ils demandent au président du Grand Nancy de prendre en compte leurs doléances sur quatre points. En premier lieu, la séparation en deux branches de la future ligne qui part de Clairlieu pour rejoindre la place de la République, comme les lignes 122 et 126, avec des horaires de passages acceptables, pas plus de dix minutes d'attente en heures pleines et vingt minutes en heures creuses sur les deux antennes, pour que tous les Villarois puissent bénéficier

d'un service de qualité. Ils réclament également le maintien d'une ligne qui part de Maxéville-Saint-Jacques pour rejoindre Jarville-Sion, comme l'ancienne ligne 111-112, ainsi que le passage par Villers-lès-Nancy d'une ligne « StanWay » à haute fréquence permettant de rejoindre le centre de l'agglomération dans d'aussi bonnes conditions de temps et de confort que les habitants de Laxou et de Vandoeuvre. Plus un éclaircissement sur les horaires de passage pendant les vacances scolaires, car rien n'est mentionné pour le moment.

Et de conclure : « Le développement des transports en commun est un enjeu majeur du développement durable. La Communauté urbaine du Grand Nancy va nous obliger à prendre de plus en plus nos véhicules personnels. Nous réclamons donc un réseau de transports en commun permettant de nous déplacer efficacement dans toute l'agglomération nancéenne ».

Les Villarois en colère sur Facebook : <https://www.facebook.com/VillaroisEnColereContreLeReseauStan2013>

La pétition : <http://www.mesopinions.com/petition/politique/mobilisons-vrai-reseau-transport-commun/9763>

Gens du voyage : la Ville devant le fait accompli

Début juin, le plateau de Villers a été de nouveau envahi par les gens du voyage. La Municipalité a pris ses responsabilités et lancé toutes les actions qu'elle pouvait accomplir pour régler cette situation particulièrement déplaisante pour les riverains et l'image de la Ville.

Pascal Jacquemin rappelle tout d'abord que « le plateau n'est pas la propriété de la Mairie, mais celle de la Solorem, société d'économie mixte contrôlée par la Communauté urbaine du Grand Nancy, qui est donc responsable des aménagements nécessaires à sa sécurisation ». Et d'ajouter « la Ville de Villers-lès-Nancy a été mise devant le fait accompli de l'installation des gens du voyage le dimanche 2 juin, malgré le creusement de fossés et la pose de grosses pierres et qui devaient permettre que ce genre d'incident ne se reproduise plus ». Le comblement du fossé et le dé-

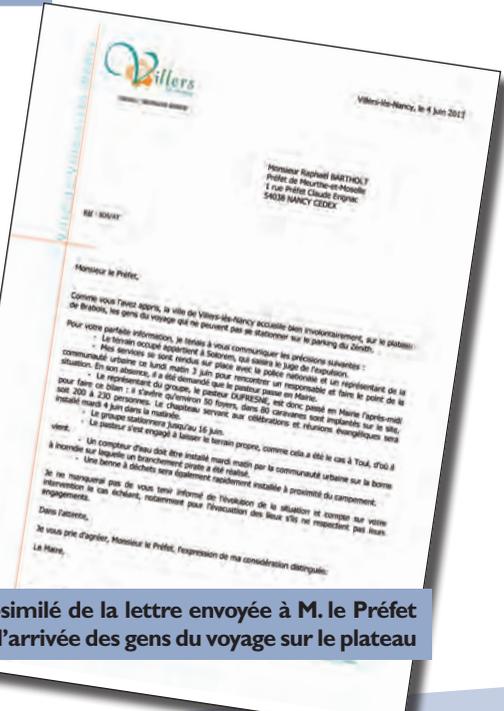
placement des pierres ont été effectués par les gens du voyage eux-mêmes.

La commune a pris toutes les dispositions possibles à son niveau, compte tenu du fait que l'accueil des gens du voyage est de la responsabilité de la Communauté urbaine du Grand Nancy. Elle a ainsi demandé :

- que la Solorem saisisse en urgence la justice pour obtenir l'expulsion dans les meilleurs délais des gens du voyage installés illégalement sur le terrain
- que la CUGN installe une benne à déchets pour assurer l'hygiène du site et fasse poser un compteur d'eau pour que les consommations soient facturées aux gens du voyage
- que la Solorem intervienne dès le départ des gens du voyage pour faire recréer les fossés et prendre toute mesure nécessaire empêchant une nouvelle installation.

Le pasteur, responsable du groupe de gens du voyage, a été convoqué en Mairie dès l'installation. Il lui a été rappelé la nature remarquable du site, notamment la pelouse calcaire qui est la station du trèfle scabre, la nécessité de préserver les lieux et surtout de respecter le voisinage. Des élus et les agents de la Police municipale ont rappelé quotidiennement au pasteur ses engagements. Enfin, la Ville a également saisi les services de l'Etat, par l'intermédiaire de M. le Préfet qu'elle a tenu informé de ses démarches.

Les gens du voyage ont finalement quitté le plateau le dimanche 23 juin dans la journée. La Ville a aussitôt demandé à la Solorem de prévoir un nouveau creusement des fossés et la pose d'obstacles. Elle a également sollicité de la Solorem un nettoyage complet du site afin de lui permettre de retrouver son caractère exceptionnel.



Fac-similé de la lettre envoyée à M. le Préfet dès l'arrivée des gens du voyage sur le plateau

Lutte contre les sangliers : le Préfet à Villers-lès-Nancy

La lutte contre les sangliers continue. Après la battue organisée à la demande de la Ville en septembre 2012 et la réunion publique en octobre, Pascal Jacquemin a poursuivi ses démarches en vue de régler le problème des sangliers et de sécuriser le territoire communal. C'est ainsi qu'il a invité, le 13 mars dernier, Raphaël Bartholt, Préfet de Meurthe-et-Moselle, à Clairlieu pour une visite de terrain, suivie d'une réunion de travail.

Pascal Jacquemin, Claude Keiflin, 1^{er} adjoint délégué aux Finances, Jacqueline Hermouet-Pajeot, adjointe déléguée aux Sports et à la Jeunesse et Jean-Jacques Delmas, adjoint délégué à l'Administration générale, à la Police et à la Sécurité, ont accueilli Raphaël Bartholt et sa délégation au stade Roger Bambuck pour lui montrer les dégâts commis par les suidés. La délégation comprenait notamment Messieurs Christophe Fotré, directeur départemental des territoires, Marc Deroy, responsable départemental de l'ONF et Patrick Massenet, président de la fédération meurthe-et-mosellane des chasseurs. Les élus villarois leur ont ensuite montré le point d'entrée des sangliers au niveau du pont de l'autoroute, et leur ont fait part de l'opportunité d'y installer un passage canadien.

Le groupe, auquel s'était adjoint Lucien Théobald, conseiller municipal délégué à la sécurité, s'est ensuite rendu à Clairlieu où une rencontre avait été organisée avec M^{me} Thomas, dont le jardin avait été visité cet automne. Elle a notamment expliqué au Préfet que les containers-poubelles attiraient les sangliers et qu'il pourrait être opportun que la tournée de ramassage des ordures ménagères se fasse en soi-



Des explications données sur site au Préfet par Pascal Jacquemin

rée et non le matin. La Ville a d'ailleurs demandé au Conseil de quartier de Clairlieu d'étudier cette possibilité.

Après ces visites de terrain, une réunion de travail s'est tenue à l'hôtel de ville. Dès le début, Pascal Jacquemin a indiqué que « les habitants de Clairlieu ne pourront pas comprendre qu'on ne s'occupe pas d'eux et je ne renoncerai pas avant qu'une solution soit trouvée ».

Parmi les actions possibles, Pascal Jacquemin a proposé l'installation d'une « clôture » électrique, sans danger pour l'homme, autour de la partie nord de Clairlieu. A l'image des fils électriques tendus par les agriculteurs dans les champs, cet équipement pourrait permettre d'empêcher les sangliers de rentrer dans Clairlieu. Patrick Massenet a confirmé la faisabilité du dispositif et proposé l'assistance technique de la Fédération des chasseurs sur ce projet, également approuvé par l'ONF. Le problème de l'agrainage a également fait partie des discussions, et il a été convenu que le seul point d'agrainage existant serait reculé de 1 à 2 km de Clairlieu.

La réunion a également fait apparaître une problématique particulière de pénétration des sangliers dans le tissu urbain : les vergers, situés sur les coteaux, qui, par leur absence d'entretien ou de récolte des fruits, constituent des zones d'attraction forte pour les suidés. Ces zones

sont de plus difficilement chassables par des méthodes traditionnelles, car trop proches des zones habitées. Raphaël Bartholt a proposé d'organiser une réunion spécifique sur ce thème en Préfecture.

C'est ainsi que dans la continuité, Pascal Jacquemin et les participants de la visite à Villers-lès-Nancy, ainsi que le président du Tribunal de Grande Instance et un technicien de la Communauté urbaine ont fait le point sur les possibilités offertes aux maires pour régler les difficultés relatives à ces terrains en situation d'abandon. Le président du TGI a confirmé que le pouvoir de police des maires leur permet, après une démarche d'information des propriétaires des vergers, d'intervenir pour régler les troubles induits, grâce à l'arrêté préfectoral classant les sangliers parmi les animaux nuisibles.

A l'issue de la réunion, Pascal Jacquemin a déclaré : « je me réjouis de la volonté de Monsieur le Préfet d'aider les maires concernés par le problème des sangliers. La visite sur le territoire communal que j'ai organisée pour montrer à Monsieur le Préfet la réalité des problèmes vécus par les Villarois porte ses fruits avec cette nouvelle réunion de travail qui marque une avancée réelle sur un des facteurs d'attraction des sangliers. Je tiens à remercier Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du TGI de leur implication au service des Villarois dans la recherche de solutions au problème des sangliers ».

Un nouveau parcours de santé

Pour lutter contre les dégâts provoqués par les suidés, la Municipalité envisage un nouveau parcours de santé dans le bois des Fourasses.

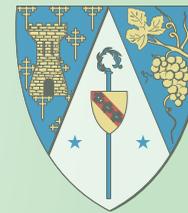
Le nouveau parcours de santé serait situé dans le bois des Fourasses, sur le côté droit de la rue de Maron, entre le carrefour avec la rue de l'Aviation et la rue de Villey-le-Sec.

Il permettrait de créer dans le bois des Fourasses une zone-tampon animée, où la présence de l'homme pourrait être un élément dissuasif pour les sangliers et éviter ainsi qu'ils pénètrent dans les zones habitées.

Ce projet s'insérerait sans difficulté dans le cadre de la mise en place de la forêt de protection, dispositif qui n'empêche pas la création de ce type d'équipements.



Conversation entre M^{me} Thomas, M. Jacquemin et M. Bartholt



Noces de chêne

Les Villarois, André et Suzanne Brosse, actuellement résidents à la Maison Saint-Charles, ont fêté leurs noces de chêne le 20 décembre 2012. Agés de 100 ans pour André et de 98 ans pour Suzanne, ils sont mariés depuis 80 ans ! L'accordéoniste villarois, Claude Dontenwill, était là pour animer cette sympathique cérémonie. Toutes nos félicitations !

Nouveaux policiers municipaux

Deux brigadiers viennent étoffer les effectifs du poste de police de la ville :

- Alexandre Miquel, arrivé le 1^{er} septembre 2012, exerçait auparavant ses fonctions au sein de la police municipale de Neufchâteau (88),
- Anthony Malet a rejoint l'équipe le 15 avril 2013. Il était auparavant en poste à la police municipale de Jarville.

Avis aux philatélistes !

Des planches de 10 timbres à l'effigie du blason de Villers-lès-Nancy sont en vente à l'accueil de la mairie au prix de 6 euros.

Décès

Michel Parache nous a quitté le 22 décembre 2012. Conseiller municipal de 2001 à 2008, il avait été nommé au sein du Conseil des sages en juin 2012. Toutes nos condoléances à ses proches.

Le service Solidarité à votre service

Aides aux vacances des enfants

Une participation journalière aux vacances des enfants villarois est accordée, à compter de mai 2013, par le Centre communal d'action sociale en fonction des ressources.

Pour bénéficier de cette aide pour les mois de juillet et août, adressez-vous au service solidarité, 3 rue Maurice André 03 83 92 12 18 !

Séniers en vacances

Un nouveau voyage à destination des séniers villarois est organisé par le CCAS du 27 au 31 octobre 2013 à Munster (68).

Renseignez-vous auprès d'Anne-Marie Louis au pôle séniers : 03 83 92 12 16 !

Coin café

Rendez-vous au « Coin café » tous les 1^{er} et 3^e mardis du mois, de 14 h 30

à 16 h 30, au centre du Placieux ! Le « Coin café » est un lieu de convivialité qui a pour vocation d'accueillir des personnes âgées et/ou handicapées désireuses de rompre l'isolement.

Renseignez-vous auprès d'Anne-Marie Louis au pôle séniers : 03 83 92 12 16 !

Antenne emploi / Mission locale

L'Antenne emploi / Mission locale de Villers-lès-Nancy accueille les demandeurs d'emploi villarois du mardi matin au vendredi matin de 9 h 00 à 12 h 00 et sur rendez-vous les après-midi. Elle met à disposition un ordinateur avec accès internet, un photocopieur, et affranchit le courrier. Une conseillère vous accompagne dans vos démarches de recherche d'emploi, stages, formations...

Renseignez-vous auprès de Marie-Eve Brochet : 03 83 92 12 08 !



Tu habites à Villers ? Tu as entre 5 et 18 ans ? La Ville a créé pour toi les tickets-jeunes d'une valeur de 50 € pour te permettre de pratiquer une activité sportive ou culturelle au sein d'une association.

Sur justificatifs de résidence à Villers-lès-Nancy et d'un quotient familial inférieur à 800 €
Informations au service Sports et Jeunesse : 03 83 92 32 49

Carnet

Mariage

- 24/11/2012 : Delphine Tilly et Romain Petit
- 09/03/2012 : Djihane Ahmed-Lechebed et Nabil Selmane
- 06/04/2013 : Tetiana Panchenko et Pouya Habibi
- 06/04/2013 : Nora Laouar et Karim Zerroukhat
- 20/04/2013 : Cécile Froeliger et Rémi Massignan
- 27/04/2013 : Christine Tollot et Stéphane Briot
- 25/05/2013 : Marie Vermunt et Thierry Drexler
- 25/05/2013 : Clémence Phelizon et Frédérick Bignon
- 25/05/2013 : Stéphanie Mangé et Jérémie Lombard
- 01/06/2013 : Alison Da Fonte et Guillaume Gomez
- 08/06/2013 : Sylvaine Alexandre et Vantha Bun
- 06/07/2013 : Ludivine Taupin et Mickael Martinez

Naissances

- 26/08/2012 : Clémence Zenidui
- 10/09/2012 : Gauthier Marenghi
- 04/10/2012 : Hugo Ramella
- 08/10/2012 : Charlie Houplon Zerr
- 10/10/2012 : Maloé Tesse
- 11/10/2012 : Aurélien Dieudonne
- 20/10/2012 : Louise Udot Morillon
- 20/12/2012 : Benjamin Carcamo Ferrer
- 19/11/2012 : Emma Bastian
- 23/11/2012 : Elisa Roux
- 06/12/2012 : Elisa Hausermann
- 07/12/2012 : Lilie Hugues
- 07/12/2012 : Jean-Baptiste Molle
- 24/12/2012 : Ipek Kokten
- 08/01/2013 : Maximilien Courtois
- 09/01/2013 : Blanche Weinhard
- 01/02/2013 : Valentin Boizet Remy
- 26/02/2013 : Daniel Robert
- 12/03/2013 : Eloise Mouge
- 26/03/2013 : Kassy Selle
- 20/04/2013 : Maéva Grandjean
- 07/05/2013 : Leanna Bontemps

Félicitations aux nouveaux mariés et bébés villarois !

Navettes vers la Forêt de Haye

Du 6 juillet au 11 août prochain, profitez tous les week-ends des navettes vers la Forêt de Haye et du dispositif coordonné par la MJC du Haut du Lièvre pour vivre des moments de plaisir, de détente et d'évasion en pleine nature, à moins d'une ½ heure de Villers-lès-Nancy. Des navettes gratuites transporteront les habitants pour la journée vers le plateau de Haye. A Villers, deux arrêts sont prévus : à Clairlieu, sur le parking du centre commercial, et boulevard de Baudricourt.

Un grand nombre d'activités sportives, de loisirs ou de découvertes de la nature sera proposée avec un encadrement assuré par des animateurs de la MJC et des bénévoles. Un accès à tarif très préférentiel aux équipements de loisir est négocié avec les structures (mini-golf, accro branche, forêt de Goupil, paintball).

Ouvert à tout public, sur inscription en mairie (service Solidarité 03 83 92 12 18) ou à la Maison des services publics (inscription obligatoire au plus tard le jeudi précédent le week-end).

Un nom pour la nouvelle structure d'accueil de la petite enfance de Clairlieu

Le conseil municipal, a officiellement dénommé la future structure d'accueil de la petite enfance de Clairlieu, « Maison de la petite enfance Martine Marchand ». L'engagement personnel et professionnel en faveur de l'enfance de Martine Marchand, ancienne directrice de l'école maternelle Suzanne Herbinière-Lebert et Conseillère municipale déléguée à la petite enfance, décédée en 2009, est ainsi honoré.

La Maison de la petite enfance Martine Marchand ouvrira ses portes le 27 août prochain. Les travaux de rénovation et l'équipement de la structure ont été rendus possibles grâce aux soutiens techniques et financiers des partenaires de la Ville, notamment de la Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle (168 000 €), du Conseil général de Meurthe-et-Moselle (50 000 €) et des députés de la circonscription, dont Hervé Féron, qui a également mobilisé des fonds de soutien sur sa réserve parlementaire.

Compte-rendus des décisions prises par le Conseil municipal

12 décembre 2012

Subventions exceptionnelles

Le Conseil municipal a attribué, à l'unanimité :

- 300 € à l'association Badminton Nancy/Villers pour financer les frais de participation au championnat d'Europe à Sofia,
- 300 € à l'association COS Villers tennis de Table suite à l'accession des équipes seniors filles et garçons au niveau supérieur,
- 46 € à la Coopérative de l'école élémentaire des Aiguillettes pour l'accueil d'une classe CLIS à la rentrée 2012,
- 150 € à l'association du Clos de l'Asnée pour financer diverses actions visant à développer la convivialité et la solidarité entre les résidents du quartier,
- 500 € à l'association « Un toit 2 générations » dans le cadre de la convention de partenariat signée en 2011,
- 350 € à l'association ELA afin de soutenir son action.

Acquisition de parts sociales SCIC Clairlieu Eco Rénovation solidaire

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, l'acquisition de 4 parts sociales pour un montant total de 1 000 € de la Société Civile d'Intérêt Collectif Clairlieu Eco Rénovation solidaire et devient ainsi la première collectivité à être représentée au collège des collectivités. La SCIC Clairlieu Eco Rénovation solidaire se propose de former et d'informer les citoyens et les professionnels à l'économie d'énergie.

Simplification des tarifs municipaux des spectacles de la saison culturelle

Le Conseil municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs d'entrées aux spectacles de la saison culturelle applicables au 1^{er} janvier 2013, en ouvrant le tarif réduit aux 16-25 ans et en favorisant l'accès à la culture pour tous, en permettant aux jeunes (10-16 ans) et aux personnes en situation précaire d'assister aux spectacles de la Ville à un coût réduit de 5 €.

Conventions de réciprocité entre la ville de Villers-lès-Nancy et les villes de Nancy et Laxou pour la prise en charge des frais de séjour en classes de découvertes

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, le renouvellement des conventions avec les villes de Nancy et de Laxou pour la prise en charge des frais

de séjour en classes de découvertes des élèves villarois fréquentant une école élémentaire publique de Nancy ou de Laxou, ainsi que celle concernant les élèves nancéiens et laxoviens fréquentant une classe de CM2 ou CMI/CM2 villaroise.

Participation financière familiale pour les classes transplantées 2013

Le Conseil municipal a fixé, à l'unanimité, la participation financière familiale pour le séjour de classe de neige à Bernex, du 15 au 25 janvier 2013 :

- minimale : 59,90 €
- maximale : 337,52 €

pour un coût prévisionnel de 725,76 € pour les élèves des écoles Camus et du Château Simon de Chatellus.

Nomination complémentaire au Conseil des Sages

Le Conseil municipal a validé, à l'unanimité, la liste des membres du Conseil des Sages : MM. Gérard Delaveau, Jeanne Drouin, Jacqueline Fruhling, Gérard Goulesque, André Hechler, Maryse Leduc, Michel Parache, Gérard Tiessen, Marie-Thérèse Zigrand.

6 février 2013

Modulation des tarifs de la restauration scolaire

Le Conseil municipal a approuvé, à la majorité (le groupe Villers-Vitalité a voté contre), la modulation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} mars 2013, selon la grille tarifaire suivante :

Quotient familial	Tarif
de 0 à 400 €	4,00 €
de 401 à 800 €	4,40 €
de 801 à 1200 €	4,80 €
+ de 1201 €	5,50 €
Extérieurs	6,00 €

$QF = \text{revenu fiscal de référence} / 12 \text{ mois} / \text{nombre de parts}$

NB : inclus dans la 1^{ère} tranche les enfants du foyer, les élèves de la CLIS.

Le coût réel d'un repas incluant l'équipe d'animation, le personnel de cantine et les fluides est de 11,78 €

Dénomination de la salle des fêtes des Écraignes

Le Conseil municipal a dénommé la salle des fêtes du centre des Écraignes,

salle Jean Ferrat suite au vote des utilisateurs.

Convention de financement avec Meurthe-et-Moselle Habitat pour l'installation d'une aire de jeux au centre socio-culturel du Placieux

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, la signature de la convention de financement avec Meurthe-et-Moselle Habitat pour l'installation d'une aire de jeux au centre Le Placieux. Meurthe-et-Moselle Habitat versera une subvention de 2 709,75 €, correspondant à 25 % du montant global des travaux estimé à 10 839 €.

Participation financière pour la classe de découvertes

Le Conseil municipal a fixé, à l'unanimité, la participation financière familiale pour le séjour en classes de découvertes en milieu marin à Asnelles, du 22 au 29 mars 2013 :

- minimale : 43,01 €
 - maximale : 242,45 €
- pour un coût prévisionnel de 604,17 € pour les élèves de l'école des Aiguillettes.

Création de l'agenda séniors

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la création du dispositif Agenda séniors à compter du 1^{er} mars 2013. Le dispositif Agenda séniors est une prestation facultative proposée aux résidents des foyers logements. Il comprend des prestations d'accompagnement et d'animation et est fixé à 60 € par an. Dans la limite des places disponibles, les ateliers de l'Agenda séniors sont ouverts, selon les mêmes conditions tarifaires, aux personnes villaroises de plus de 60 ans souhaitant y participer.

12 mars 2013

Convention de partenariat avec le bailleur Meurthe-et-Moselle Habitat et l'association Clairlieu animation pour l'organisation d'un chantier jeunes

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, la signature de la convention de partenariat avec Meurthe-et-Moselle Habitat et Clairlieu animation pour l'organisation d'un chantier jeunes du 22 au 26 avril 2013 (travaux de lessivage de halls d'immeubles) pour permettre aux jeunes villarois de 14 à 21 ans de financer un projet (passage du permis de conduire, financement de formation...) dans le cadre de leur insertion sociale ou professionnelle.

Convention de partenariat avec l'Agence locale de l'énergie et Clairlieu éco-défi pour le projet d'éco rénovation solidaire

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, la signature de la convention de partenariat avec l'Agence locale de l'énergie (ALE) et l'Association Clairlieu écodéfi afin de sensibiliser et d'informer le public sur le projet de rénovation énergétique éco-solidaire collectif du quartier de Clairlieu.

Dénomination de voirie : Square d'Oerlinghausen

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de dénommer l'espace en face de l'église Saint-Fiacre « Square d'Oerlinghausen ». Ce geste, hautement symbolique, permet d'ancrer un peu plus encore la présence de notre ville jumelle sur le territoire villarois et de rendre notre jumelage plus vivant encore dans l'esprit des Villarois.

Motion concernant le projet de réseau de transport en commun de l'agglomération nancéenne Stan 2013

Considérant que le nouveau projet de réseau de transport en commun Stan 2013 marque un net recul en termes de services offerts aux Villarois, le Conseil municipal, à la majorité (le groupe Villers-Vitalité a voté contre) :

- dénonce le projet de réseau de transport en commun Stan 2013 tel qu'il a été adopté par la majorité de la Communauté urbaine du Grand Nancy ;
 - demande le rétablissement des lignes supprimées sur le territoire communal, et à défaut de leur rétablissement, demande la mise en place immédiate, sans expérimentation, d'un système de transport à la demande étendu sur toutes les zones délaissées par la suppression des anciennes lignes, au-delà du seul secteur du Placieux ;
 - demande la mise en place d'un véritable dispositif de transports en commun à même de participer à la nécessaire transition écologique par la qualité de son maillage, permettant à une majorité de la population d'abandonner des modes de transports individuels et polluants ;
 - réclame l'ouverture d'une concertation en amont avec la population pour tout projet communautaire structurant à l'échelle de l'agglomération.
- Cette motion a été transmise au Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy.

Expression des groupes politiques

Dans le cadre de la loi « Démocratie de proximité », cet espace de débat démocratique est destiné à la libre expression des groupes politiques. Chaque signataire est responsable de son propos.



Réseau STAN 2013 : la copie de la CUGN est à revoir

Les villarois ont découvert dans leurs boîtes aux lettres, le nouveau schéma communautaire de transport en commun, mis en œuvre à partir du 26 août 2013. Lors de son assemblée du 8 février dernier, le Conseil communautaire a précipité un vote pour entériner un projet pourtant inabouti et à l'encontre duquel plusieurs communes dont celles de Villers avaient émis de sérieuses objections. Sans attendre l'avis des communes dont on disait qu'elles étaient encore sollicitées, le projet a été pourtant annoncé comme définitif dans les divers supports de communication de la CUGN.

Pourquoi avoir précipité une décision, alors que le nouveau Plan de déplacement urbain n'en est encore qu'à sa phase de consultation et que l'enquête « déplacements » du SCOT Sud Lorraine en concertation avec tous les acteurs locaux n'a pas encore rendu ses conclusions ? Malgré les interventions en amont de la municipalité de Villers pour obtenir de nouveaux aménagements, les Villarois peuvent se sentir floués, surtout quand la CUGN ose prétendre vouloir promouvoir les déplacements alternatifs à l'utilisation de la voiture.

Malgré l'objectif affiché par la CUGN « de proposer à tous les Grands Nancéiens une offre de mobilité plus large... grâce à des solutions claires, lisibles et efficaces », la municipalité de Villers-lès-Nancy, soutenue par une large partie de nos concitoyens, n'a cessé de dénoncer cette régression en matière de transports en commun. Les Villarois ne peuvent en effet se satisfaire de

la suppression des lignes 122 et 126 et de leur remplacement par la ligne 6 avec un cadencement en recul* et qui va ignorer largement le quartier du Placieux, le boulevard Cattenoz et l'avenue Paul Muller, dans un secteur où justement la demande est réputée forte en matière de transport, au mépris des investissements coûteux qui ont été dernièrement réalisés sur ces axes et qui se retrouveraient ainsi inutilisés.

Le territoire de Villers est assurément l'un des plus malmenés. Aussi, lors du conseil municipal du 12 mars, notre majorité municipale a voté une motion adressée au Président de la CUGN pour que celle-ci revoie sa copie. L'opposition municipale, qui prétend se préoccuper de la question, a étonnement refusé de soutenir cette motion.

La rumeur courrait qu'il fallait faire des économies après les dérapages budgétaires du tram : désormais les Villarois savent sur le dos de qui elles seront réalisées. Cela est d'autant plus inacceptable, que la ville voisine de Laxou, dont le maire est aussi vice-président de la CUGN délégué aux transports, sera « confortablement » desservie avec cinq lignes, dont trois majeures. Notre municipalité, appuyée par les Villarois, saura donc rester mobilisée !

* en horaire normal, les lignes 122 et 126 assuraient une desserte toutes les 10 mn. Avec la ligne 6, ce sera tous les 15 mn !

Pascal Brenneur,
Président du groupe majoritaire

Ecoles de Villers : la fin des illusions

Rythmes scolaires en panne.

Le verdict est tombé.

Malgré les déclarations enflammées du maire de Villers, malgré l'absence de débat en conseil municipal, la consultation des parents a clairement choisi de reporter d'un an la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Les questions soulevées sont multiples : difficultés d'organisation, activités extrascolaires, conception éducative mais aussi « **combien ça coûte ?** ».

Et sur ce point, le tour de passe-passe est impressionnant : le maire a réservé « environ » 30.000 euros dans le budget 2013 (pour appliquer les nouveaux rythmes dès la rentrée) et augmenté les taux des impôts d'un point (« environ » 30.000 euros de prélèvement en plus) ; mais il n'a même pas daigné répondre à l'opposition qui lui demandait de renoncer à cette hausse puisque la réforme est repoussée. Les Villarois, qui ont choisi de ne pas faire la réforme, vont donc quand même payer pour !

Fermetures, fermetures...

Depuis des années, la municipalité de Villers fait porter la responsabilité des difficultés des écoles villaroises à la politique nationale de l'Education.

Voici ce que vous disait le maire en 2011 : « Sous couvert de révision générale des politiques publiques (RGPP) et de l'application purement dogmatique de la règle de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, 16 000 postes dans l'Education nationale seront supprimés à la prochaine rentrée. (...) Villers-lès-Nancy est concernée par la fermeture de sept classes. (...) Les conditions d'enseignement et de scolarisation de nos enfants dans les écoles maternelles, primaires et les collèges du département seront gravement remises en cause. »

Le gouvernement a changé, les priorités ont changé, mais rien n'a changé à Villers ou du moins pas dans le bon sens. Aurons-nous des moyens nouveaux ? Les classes fermées, dénoncées avec tant d'éloquence politicienne, vont-elles rouvrir ? Pas une, pas une seule ! On parle même, sans oser le dire au conseil municipal, de la fermeture d'une classe supplémentaire à l'école du Château. Une classe de moins qu'au temps de la « politique de casse de l'école publique dangereuse pour l'avenir de nos enfants » comme l'écrivait le maire de Villers.

Gageons que le ton aura changé pour expliquer cette nouvelle fermeture, mais là n'est pas l'important c'est que les classes ferment à Villers, simplement parce que **la ville, trop chère pour les familles, a perdu 1.000 habitants depuis 2008.**

Cantines en hausse.

Pour couronner le tout, la municipalité, sous couvert de la mise en place de tarifs sociaux, vient de **majorer de 10% les tarifs des cantines** pour les familles des classes moyennes. Nous avons pourtant fait des propositions, toutes balayées d'un revers de main. Après, on ne viendra pas s'étonner que nos classes se dépeuplent...

Olivier AIRAUD

François WERNER

Pour le groupe d'opposition **Villers-Vitalité**

Relations avec la CUGN

Compte-rendu des délibérations prises par la Communauté urbaine du Grand Nancy, intéressant les Villarois pendant le 2^e semestre 2012.

6 juillet 2012

Maîtrise d'œuvre de la restructuration du château de Brabois

Une première phase d'études a permis d'arrêter, en concertation avec les acteurs publics et privés installés sur le plateau de Brabois et en lien avec les collectivités, un premier projet de restructuration du château, et de déposer un permis de construire. Montant : 236 880 € HT

28 septembre 2012

Bd du M^{al} Lyautey, Allée du Rond-Pré et Allée de la Prairie

Dans le cadre du programme 2012 de requalification des espaces publics, la

Commune et la CUGN, ont prévu la mise en souterrain des réseaux aériens. Les travaux (156 055,25 € HT), sont effectués dans le cadre de l'aménagement de ces voiries. Une convention a été conclue avec ErDF, qui participe à 40 % du montant HT du coût de l'enfouissement des réseaux d'électricité pour les travaux de câblage, de génie civil et pour les frais de maîtrise d'œuvre, soit un montant de 35 350 €. Par ailleurs ErDF ayant pris en charge financièrement les travaux de câblage et de raccordement, le Grand Nancy réglera à ErDF 60 % des dépenses HT effectuées, soit 40 608,15 €.

23 novembre 2012

Démolition-reconstruction du bâtiment technique du Jardin botanique du Montet

Le programme comprend le désamiantage et la déconstruction du bâtiment technique existant impropre à son réemploi, puis la construction d'un bâtiment de 1 222 m² de surface utile. L'enveloppe prévisionnelle est de 2 300 000 € HT.

14 décembre 2012

Finalisation du contrat de concession passé avec Solorem, concessionnaire de la ZAC du Plateau de Brabois à Vandoeuvre et Villers

Au 31 décembre 2011, la situation du compte de l'opération d'aménagement s'établit à 1 578 903 €. Une partie de ce montant (1 273 108 €) est affectée aux besoins de financement des opérations annexes à l'aménagement (exploitation du centre de vie, ateliers pilotes, anciens

locaux GSI du centre d'accueil de technologie).

Travaux d'aménagements du camping de Nancy-Brabois

Le camping touristique international de Brabois est de compétence communautaire depuis le 1^{er} avril 1996. Il est géré par la société Campéole du groupe Trigano, dans le cadre d'un contrat d'affermage s'achevant le 31 décembre 2013.

Plusieurs opérations ont eu lieu :

- aménagement d'un restaurant en extension du pavillon central en 2001 (550 000 €)
- réparation du mur de clôture en maçonnerie séparatif de l'hippodrome en 2006 (25 400 €)
- modernisation et extension des bâtiments par les touristes fréquentant le camping, d'un montant total de 911 419,60 € TTC



9-11 mai 2013 : 25^e anniversaire du jumelage avec Oerlinghausen



La photo de groupe
des amis allemands et français



Arrivée des familles, les discours



Arrivée des familles, encore un peu
d'attention avant d'aller se reposer



M^{me} Le Dr Kerbort et Pascal Jacquemin
dévoilent la plaque « Square d'Oerlinghausen »



Puis la flèche directionnelle qui indique le
chemin de notre ville jumelle



Signature de la charte
des 25 ans de jumelage



Les acteurs du jumelage
d'hier et d'aujourd'hui ont levé leur verre
pour fêter ces 25 ans